

# Mesn!l'infos!

>>> Informations municipales - Janvier 2020

## Le mot du Maire

Madame, monsieur,  
chers Mesnilois, chers amis,

Dans cette période  
d'inquiétudes que traverse  
notre pays, je continue  
d'assumer mes fonctions  
de maire que vous m'avez confié,  
avec opiniâtreté.

Au quotidien, j'assume ce rôle, j'écoute,  
je transmets et je répercute les paroles de chaque  
individu, de chaque Mesnilois. Il est obligatoire  
que ces paroles soient entendues et prises en  
compte dans le respect des désirs et des projets  
de chacun. De même, il est tout aussi important  
que ce soit dans la confiance que l'intérêt  
collectif et commun prime et non pas  
l'avantage individuel de quelques-uns qui  
émerge.

Nous devons rester optimistes, être novateurs,  
ambitieux et ne pas regarder l'avenir dans le  
rétroviseur. Réalité, rationalité, responsabilité  
sont et resteront les 3 mots clés de 2020  
car l'irresponsabilité, l'irrationalité conduisent à  
réagir par l'émotion au détriment de la raison...  
Sachez que le respect des règles et le bon sens  
sont l'égalité de tous les Mesnilois.

A toutes et à tous, je souhaite que vos projets  
se concrétisent, que 2020 vous apporte  
plénitude, bonheur et santé.

Très chaleureusement et à votre écoute.

**Alain Aubry**

Maire du Mesnil-Amelot  
Vice-Président à la CARPF



## A noter dans vos agendas

### vendredis 3 et 17 janvier

Collecte des déchets verts, à sortir la veille au soir

### vendredi 10 janvier

19h - Vœux du maire - Gymnase

### samedi 11 janvier

18h30- Messe - église Saint Martin

### mardi 18 février

Collecte des gros volumes, à sortir la veille au soir

### samedi 7 mars

Soirée disco

### samedi 16 mai

Fête de la nature

### samedi 20 et dimanche 21 juin

Fête communale

### lundi 13 juillet

Défilé, feu d'artifice et bal

### samedi 19 septembre

Repas des associations

### samedi 10 octobre

Fête de la bière

### mercredi 11 novembre

Anniversaire de l'armistice

### samedi 21 novembre

Les Chup's, comédie musicale

### Élections municipales 2020

**Pour voter les 15 et 22 mars**, vous avez jusqu'au 7 février  
2020 pour vous inscrire sur les listes électorales.

Sur internet : [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)  
rubriques "élections"

En mairie : en personne ou en mandatant un tiers

Par courrier : en écrivant à la mairie

Informations : [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr). Pour s'inscrire avant

le 7 février 2020, une pièce

d'identité et un justificatif d'attache  
avec la commune sont obligatoires.

## SPÉCIAL ÉLECTIONS

### Où pouvez-vous faire votre procuration ?

- à la brigade de gendarmerie,
- au commissariat de police,
- au tribunal d'instance

Faites votre procuration le plus tôt possible, des délais de traitement et d'acheminement sont à prévoir !

### A qui pouvez-vous donner votre procuration ?

La personne doit être inscrite sur les listes électorales de la même commune (mais pas forcément le même bureau de vote). Elle n'aura besoin d'aucun document pour voter à votre place. N'oubliez pas de la prévenir car elle n'en sera pas informée.

**Citoyens de l'union européenne, vous pouvez voter aux élections municipales.** Pour cela, vous devez remplir les conditions suivantes :

- avoir au moins 18 ans la veille du 1<sup>er</sup> tour de l'élection,
- habiter en France,
- être ressortissant d'un pays de l'union européenne.

Vous devez vous inscrire sur les listes électorales.

### Vous êtes en situation de handicap. Votre droit de vote est garanti par le code électoral.

- droit de vote inconditionnel pour les personnes en tutelle
- obligation d'accessibilité des bureaux de vote et d'au moins un isolement pour les personnes à mobilité réduite
- possibilité, en cas d'infirmité vous empêchant de voter, de vous faire assister par un autre électeur le jour du scrutin
- possibilité de faire une procuration depuis votre domicile (en cas de maladie ou d'infirmité grave).

### Le répertoire électoral unique, qu'est ce que ça change ?

- la fiabilisation des listes électorales,
- la possibilité de vérifier sur internet sa situation électorale,
- l'inscription possible sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020,
- la généralisation de l'inscription en ligne dans toutes les communes françaises.

## Emploi/Formation

La Région Île-de-France a lancé le 9 mai 2019 la **plateforme QIOZ, permettant aux Franciliens de plus de 15 ans d'apprendre les langues**. La plateforme propose plus de 1500 contenus. En fonction de la progression de l'utilisateur, ce dernier pourra passer un examen blanc en allemand et en espagnol (bright), en anglais ceux du bulats, du bright et du Toeic.

Téléchargez l'application QIOZ, disponible sur app Store et Google Play. Également disponible sur QIOZ.fr.

## Événement

La municipalité et le service communication vous proposent **un concours photo, ouvert à tous les Mesnilois**. (1 photo par foyer). **"Hiver nature, hiver urbain au Mesnil Amelot"**. La commune et la saison doivent être clairement identifiables. Les plus belles photos seront publiées dans le prochain Mesnilois n°23, de février. Le lauréat gagnera 2 repas offerts par **L'Auberge de la Pomme d'Or**. La photo (de 2 mégas minimum) doit être envoyée avant le 7 février, accompagnée des nom, prénom, adresse, téléphone, mail de l'auteur et d'une légende à : [isabelle.rigault@lemesnilamelot.fr](mailto:isabelle.rigault@lemesnilamelot.fr). Rens. au 01 60 03 60 83.

## Santé

### Prochain don de sang :

**Juilly, samedi 4 janvier**, salle polyvalente, 12 rue Pierre Loyer - 9h30/14h.

## Environnement

**Changement du jour de collecte à compter du 1<sup>er</sup> janvier.** Pour vous faciliter la sortie de vos poubelles, les dates de collectes ont été modifiées. **Tous les bacs (ordures ménagères et emballages et papiers) seront collectés le jeudi.**

- Le bac des emballages et papiers (jaune) sera dorénavant collecté le jeudi matin et est à sortir la veille au soir.
- Le bac d'ordures ménagères reste collecté le jeudi après-midi, à sortir le jour même avant midi.

## En cas d'urgence

**Commissariat de Villeparisis** : 01 60 21 36 50

**Police municipale** : 01 34 31 31 21,  
[police@roissypaysdefrance.fr](mailto:police@roissypaysdefrance.fr)

**SAMU** : 15

**Pompiers** : 18 (112 depuis un portable)

### Emplacements défibrillateurs :

- accueil de la mairie
- groupe scolaire St Exupéry
- accueil de loisirs les Moussaillons
- gymnase
- salle polyvalente Maurice Droy
- vestiaire foot

**Pharmacie de garde** : téléphonez au commissariat de Villeparisis au 01 60 21 36 50

## n° pratiques

**Centre municipal de santé** : 01 85 76 79 21

**Infirmières du Mesnil-Amelot** : 07 88 46 44 67

**Cabinet ostéopathe** : 01 60 35 57 24

**Don du sang** : [www.dondusang.net](http://www.dondusang.net)

**Urgences eau** : 0 977 408 408

**Urgences sécurité gaz** : 0 800 47 33 33

**Urgences enedis** : 09 72 67 50 77

**Collecte déchets ménagers (Sigidurs)** : 0 800 735 736

**Permanence France Victimes 77** jeudi 16 janvier de 14h à 17h sur RV au 01 60 03 51 18

**Permanence Rodrigue Kokouendo** 01 60 31 38 02